



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis n°27-2007 relatif à la création du Groupement forestier du Sépey - Mormont

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillère, Messieurs les Conseillers,

Le triage forestier du Sépey – Mauremont – La Martine, qui regroupe les propriétés communales de 14 communes, les propriétés des particuliers situées sur ces 14 communes et 3 forêts cantonales, a été créé en 1982. Il s'agit d'une association de droit privé, sans base légale claire.

Désireux de conférer un statut de droit public aux organes qui emploient aujourd'hui les gardes forestiers et les équipes forestières publiques et, parallèlement, de permettre l'émergence de groupements de propriétaires forestiers organisés sous forme d'entreprises pouvant tendre vers une gestion en commun de leurs forêts, en proposant plusieurs niveaux de mise en commun de la gestion (en fonction de la volonté des communes et propriétaires concernés), le Grand Conseil :

- désireux d'homogénéiser le degré de formalisme sur lequel se fondent les emplois des gardes forestiers (dans le souci de sécuriser l'organisation forestière sur le long terme),
- soucieux de faciliter l'évolution dans le sens des politiques forestières fédérale et cantonale,
- se rendant aux vues du Contrôle cantonal des finances, exigeant du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) la mise en place de statuts et bases contractuelles clarifiées et simplifiées, pour permettre la justification de la rémunération de ces organes pour les tâches d'autorité des gardes forestiers,

a introduit dans la loi forestière vaudoise en novembre 2006 la notion de **groupement forestier de droit public**.

Par la suite, le Conseil d'Etat a introduit une autre modification dans le Règlement d'application de la loi forestière, dans le but de préciser le fonctionnement de ces groupements.

Tout ceci nous oblige à modifier l'organisation de notre triage forestier.

Sur la base des textes légaux précités, les représentants des 14 Municipalités concernées ont élaboré, en collaboration étroite avec M. Daniel Gétaz, Inspecteur des forêts du 16^{ème} arrondissement, un projet de statuts pour un Groupement forestier du Sépey – Mormont, réunissant les forêts publiques de l'actuel triage du Sépey – Mauremont – La Martine. Un avenant aux statuts précise quelques points susceptibles d'évoluer.

Ces statuts, largement inspirés du modèle proposé par le SFFN, sont soumis à vos délibérations et à votre approbation.

Dès lors, compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente / Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir accepter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de la Commune de Penthaz

- ◆ Vu le préavis 27 -2007 concernant la création du Groupement forestier, Sépey-Mormont,
- ◆ ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ◆ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les statuts du groupement forestier du Sépey- Mormont
2. d'adopter l'avenant aux statuts du groupement forestier du Sépey- Mormont
3. de fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions dès l'approbation du Conseil d'Etat.

Adopté en séance de Municipalité le 5 novembre 2007.

Au nom de la Municipalité

La syndique :

La secrétaire :

I. Hautier

S. Monnier

Municipal à convoquer : M. Yvan Rochat